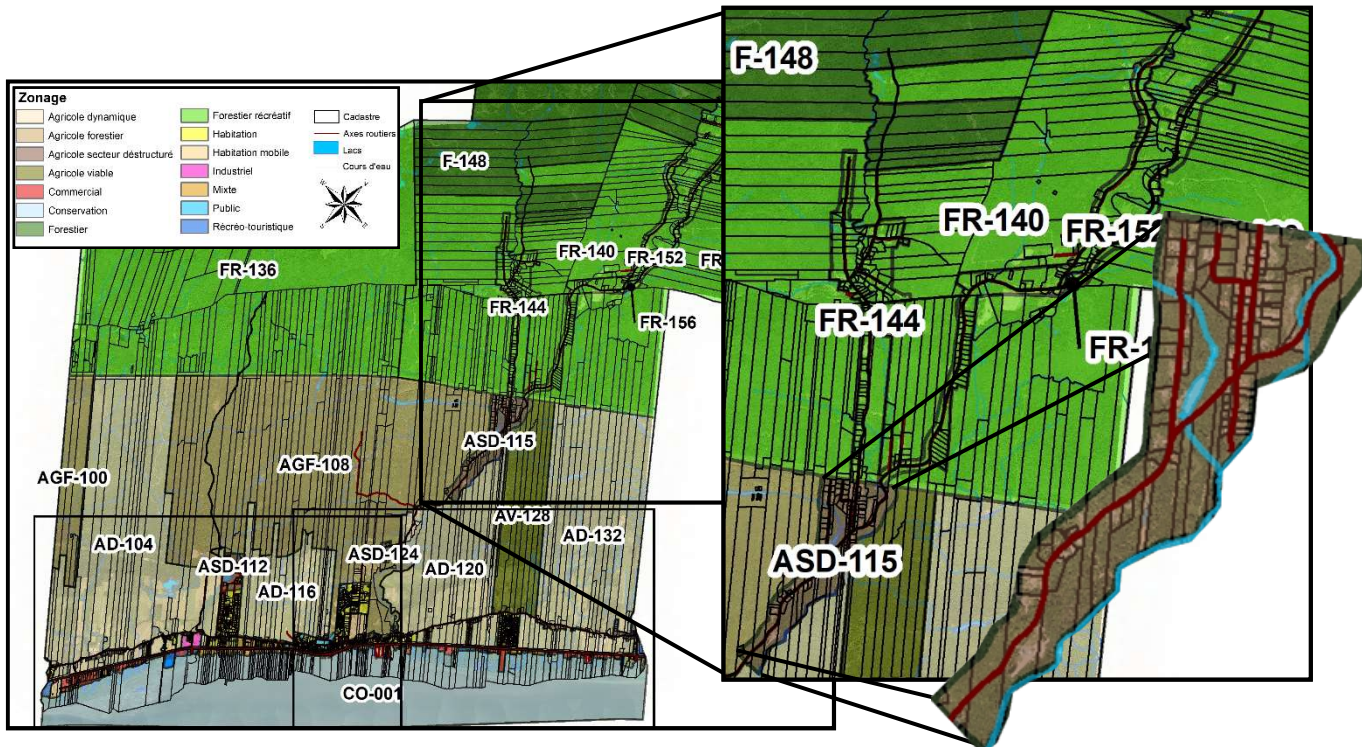


Zone ASD-115

La zone ASD-115 est une zone localisée à l'extérieur du périmètre d'urbanisation. Tout comme les autres zones de type ASD (Agricole secteur déstructuré), elle est à caractère résidentiel ou commercial dans un milieu agricole.

Elle comprend le secteur de la fourche Saint-Achillée/Saint-Ignace.



NORMES D'IMPLANTATION	DIMENSIONS (M)
HAUTEUR MAXIMALE	9
MARGE DE REcul AVANT MINIMALE	8
MARGE DE REcul LATÉRALE MIN.	3
SOMME DES MARGES LATÉRALES MIN.	10
MARGE DE REcul ARRIÈRE MIN.	8
DENSITÉ NETTE (LOG./HA)	NA

Disposition particulière: les toits plats sont interdits dans une bande de 30m de l'avenue Royale.

CLASSES D'USAGES	ASD-115
HABITATION	
H-1 Unifamiliale isolée	*
PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
P-3 Parc et espace vert	●
RÉCRÉATION	
R-1 Récréation extensive	●
COMMERCE ET SERVICES	
C-8 Hébergement léger	●
AGRO-FORESTIER	
A-1 Agriculture	●
A-2 Agriculture sans élevage	●
A-3 Foresterie	●
A-4 Acériculture	●
A-5 Vente et transformation	●
A-6 Agrotourisme	●

Disposition particulière: Les maisons de tourisme pour la location de courte durée sont spécifiquement permises dans cette zone.

*Selon les dispositions du chapitre 12 du Règlement de zonage en vigueur visant à restreindre l'impact sur le milieu agricole